

## **POUR UN NOUVEAU MANIFESTE DE L'E.P.I. APPEL À CONTRIBUTIONS**

L'Assemblée générale du 17 novembre 1984 a demandé au Bureau national d'organiser un débat permettant d'établir le projet d'un nouveau manifeste de l'association qui pourrait être soumis à l'Assemblée générale de 1985.

Pour l'élaboration de ce projet, appel a été lancé aux Bureaux régionaux et également à chacun des adhérents (cf. éditorial du précédent bulletin). Cet appel est ici renouvelé : le Secrétariat national attend vos contributions.

Rédigé en 1978, à partir de l'expérience dite "des 58 lycées" et à la veille de l'engagement du plan "10 000 micro-ordinateurs", le premier manifeste est d'autant plus inadapté à la situation actuelle que le plan "Informatique pour tous" vient s'ajouter au plan "100 000 micros et 100 000 enseignants formés". Le texte fourni ci-après est un élément de référence essentiel pour la réflexion et le débat collectifs. Il en est de même pour la plupart des éditoriaux des bulletins et pour certains documents comme la contribution de l'E.P.I. au projet de schéma directeur de la M.I.T.I.F. (bulletin n° 28 de décembre 1982, pages 36 à 48). Il est impossible de reproduire tous ces textes ; toutefois l'éditorial du premier numéro du bulletin est évoqué ici :

BULLETIN n° 1 (1er trimestre 1971-72)

(extraits de l'éditorial)

La position que nous devons adopter en face du problème de l'introduction de l'informatique dans l'enseignement ne saurait être dogmatique. Le phénomène est trop récent, les expériences encore trop peu nombreuses, même à l'étranger, pour que nous puissions désigner avec certitude les applications qu'il faut repousser à tout prix et celles qu'il faut encourager. Tout au plus pouvons-nous nous contenter d'affirmer quelques principes :

1 - On ne peut ignorer l'informatique qui prend une place de plus en plus grande dans notre civilisation. Et les enseignants moins que personne, car il ne s'agit pas seulement d'une industrie, mais d'une méthode de pensée. Nous aurions honte d'énoncer ce lieu commun si nous

n'avions entendu les jugements irraisonnés que portent tant de gens et parmi eux, il faut hélas le reconnaître, tant d'enseignants. Contre ce mal, il n'est qu'un seul remède, l'information et nous ne penserons avoir réussi que lorsque tous les membres de l'enseignement public auront rejoint notre Association !

2 - C'est donc une vocation universelle, et - deuxième lieu commun-pluridisciplinaire que nous pouvons affirmer ; ceux de nos collègues qui ont suivi les cours de la formation approfondie ont appris par une année de travail commun que des problèmes semblables se posaient dans toutes les disciplines. L'informatique permet de dégager des notions communes, valables dans toutes les disciplines entre lesquelles elle pourrait ainsi constituer un lien bénéfique aussi bien pour les élèves que pour les professeurs.

3 - Notre attitude doit rester accueillante à l'égard des diverses expériences pédagogiques. L'introduction de l'informatique se présente actuellement, semble-t-il, sous trois aspects :

- comme l'enseignement d'une matière nouvelle (sections et établissements spécialisés, cours pour volontaires, enseignement intensif de quelques jours pour tous les élèves d'un même niveau) ;
- comme l'enseignement d'une méthode de pensée à l'intérieur des matières existantes, chaque professeur retrouvant dans sa discipline les notions fondamentales de modèle, d'algorithme, d'information.. .
- comme l'utilisation d'un moyen nouveau, comparable à ce que fut le premier livre imprimé, aidant le professeur dans la partie répétitive de son travail.

Si la politique du Ministère consiste à favoriser la deuxième solution et malgré l'intérêt d'un tel choix qui facilite les rapports entre les différentes spécialités, nous pensons que nous devons nous intéresser à ces trois types d'expériences. L'avenir nous dira quelle est la voie la plus sûre. Mais peut-être s'agit-il de trois aspects complémentaires qui devraient coexister. En tout cas, nous ne pouvons ni ne devons choisir dès maintenant.

4 - Notre attitude doit aussi être vigilante : nous pressentons les avantages que l'informatique peut apporter à notre enseignement ; nous nous préoccupons également des dangers que pourrait représenter l'utilisation d'un tel outil par des gens mal informés ou uniquement soucieux de bénéfices commerciaux. Membres de l'enseignement public,  
E.P.I. LE BULLETIN DE L'EPI

nous ne devons pas nous laisser déposséder de nos responsabilités. C'est à nous qu'il appartient de dire comment nous utiliserons et comment nous n'utiliserons pas l'informatique...